

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

4 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

4 décembre 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 9 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

M. Jérôme BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Nicole GUYON donne procuration à Mme Lydia DESBOIS

Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI donne à procuration à M. Fabien LECERF

M. Pascal JOUSSE

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Sylvie LE DRÉAU

3. Fixation du prix pour la vente de terrains et démarches administratives concernant ces terrains

Délibération DE03A-09122025

M. CHALIGNÉ ne souhaite pas acquérir le bout de terrain (partie de AC n° 140) de 258 m² jouxtant sa propriété au tarif voté lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Mme COUET propose aux membres du Conseil municipal de fixer un autre tarif au m². Mme COUET précise qu'elle est allée voir M. PAPIN pour l'informer de cette possibilité. M. PAPIN comprend, vu la configuration du terrain, une possible différence de tarif.

La consultation des Domaines ne répond pas à ce genre d'évaluation depuis le 1^{er} janvier 2017 considérée comme non réglementaire. En effet, sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros, et les cessions, quel que soit leur montant, des communes de plus de 2 000 habitants. Le service des Domaines informe la mairie que le projet de cession envisagé dans ce cas par une commune de moins de 2 000 habitants, comme VOIVRES LES LE MANS, ne nécessitent pas de saisine du service des Domaines et que le Conseil municipal peut procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Après débat,

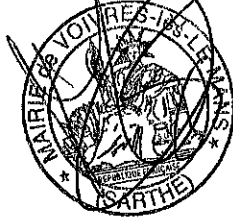
le Conseil municipal décide :

- De fixer le prix au m² à 25,00 euros soit 6 450,00 euros pour les 258 m²
- Donne mandat à Martine COUET pour signer tous documents et à accomplir toutes formalités liées à cette vente de parties de parcelle AC n° 140.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à 10 voix pour, 4 abstentions et 0 contre.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 12 décembre 2025

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU